



Nom du responsable légal :

Adresse :

Nom(s) de(s) élève(s) :-

.....

Je déclare avoir pris connaissance de la délibération n° 2022.03.045 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 10 mars 2022, concernant la tarification, les modalités de paiement des inscriptions et/ou locations d'instruments pour l'année scolaire 2022/2023 et demande le paiement des droits d'inscription et/ou location d'instrument (hors frais de traitement de dossier qui doivent être déposés au moment de la réinscription ou de la nouvelle inscription) :

➔ en **une fois au plus tard le 30 novembre 2022** (facture envoyée fin octobre 2022)

Moyens de règlement :

- chèque bancaire à l'ordre de : régie de recettes du conservatoire
- par carte bancaire depuis l'espace personnel accessible via le site internet du conservatoire
- espèces auprès de la régie de recettes du conservatoire
- pass culture : *accessible à tous les élèves scolarisés âgés de 15 à 17 ans, ainsi qu'à tous les jeunes âgés de 18 ans*

➔ en **huit fois, par prélèvement automatique**

première demande

→ remplir le doc 2 et joindre un RIB avec le logo bancaire

renouvellement : mes coordonnées bancaires sont identiques

renouvellement : mes coordonnées bancaires ont changé

→ remplir le doc 2 et joindre un nouveau RIB avec le logo bancaire

Informations paiement en huit fois par prélèvement

- ➔ Ce mode de paiement pourra être choisi pour les droits d'inscription d'un montant supérieur ou égal à 40 € ainsi que pour la location d'instrument d'un montant supérieur ou égal à 40 €
- ➔ Le prélèvement sera effectué le 10 de chaque mois de novembre 2022 à juin 2023
- ➔ Information document SEPA : sauf dénonciation du contrat de prélèvement bancaire, ce dernier sera automatiquement reconduit les années suivantes

Pour les familles domiciliées dans les communes de GrandAngoulême :

J'ai pris connaissance que le document fourni servira au calcul des droits d'inscription (cocher la case correspondante) :

Allocation CAF ou MSA : fournir l'attestation mentionnant le quotient familial de moins de 3 mois

Non allocataire CAF ou MSA : fournir le ou les avis d'imposition N-1*

* Pour les couples vivant en union libre ou les situations de garde alternée : produire les avis d'impositions des deux responsables légaux

Ne souhaite pas fournir de document CAF ou d'avis d'imposition (tarif maximum appliqué)

Date :

Signature :